



Formation



**Lieu de réalisation**

Institut de formation  
Croix-Rouge :

98 rue DIDOT  
75014 PARIS

**Date information  
collective (\*):**

12 Septembre 2022  
9h30 - 13h

**Dates de la formation :**

Du 10 Octobre 2022  
au 5 Décembre 2022

# PRÉPARATION AU DOSSIER DE SÉLECTION AIDE-SOIGNANT / AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

**Public :**

- Demandeurs d'emploi
- Niveau brevet : s'exprimer clairement, connaissances en rédaction et calculs
- Projet professionnel confirmé

**Contact / Inscription :** [prepa.idf@croix-rouge.fr](mailto:prepa.idf@croix-rouge.fr)

**Objectifs :**

- Commenter l'aspect essentiel d'un texte de culture générale portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire ou social
- Utiliser les règles de bases de calcul et du raisonnement mathématiques
- Développer des aptitudes d'attention de raisonnement logique et d'organisation
- Acquérir des connaissances anatomie et physiologie de la biologie humaine
- Présenter ses motivations et argumenter son projet professionnel fondé sur une connaissance approfondie de soi et du métier
- Maîtriser les gestes de premiers secours aux personnes en situation de détresse physique
- Accompagner une personne dans les activités de la vie quotidienne
- Développer une posture professionnelle adaptée au métier du soin à la personne

**Programme :**

- Méthodologie de l'expression écrite 30h
- Mathématiques 18h
- Biologie 24h
- Expression orale 15h
- Optionnel : tests d'aptitudes ou maths/biologie et expression écrite 21h
- Découverte des métiers, compétences sociales 11h
- Compétences professionnelles aide à la personne 30h
- PSC1 7h
- Insertion durable 9h
- Suivi pédagogique 3h
- Stage 70h

**Durée :** 238 heures

**Nombre de places financées :** 18 places conventionnées

**Sélection :**

- Test écrit (expression écrite et calcul) 40min suite à l'information collective
- Entretien oral de motivation : se présenter avec un CV actualisé

(\*) Les candidats doivent se présenter à l'information collective munis d'une:

- Pièce d'identité
- Fiche de liaison (Mission locale) ou la conclusion de l'entretien avec le conseiller de Pôle Emploi ou la fiche de prescription pour les personnes suivies par les projets de ville/CCAS